

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 AOUT 2018

Le trente et un août deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann Mesdames CLEMENT Nicole et HUBERT Bernadette.

Absente et excusée : Madame GUIDON Muriel.

Madame GUIDON Muriel a donné procuration à Monsieur Yvon FIORUCCI.

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

Le maire propose à l'assemblée un rajout d'un point à l'ordre du jour : décision modificative n°1 pour le budget général. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2018

Approbation par les membres conseil, du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2018, à l'unanimité.

Etude du projet de réfection des trottoirs RD 905 route de Montbard.

Le maire présente le projet établi par le cabinet « Fleurot, Morel, Viard » pour la réfection et la mise en sécurité des trottoirs route de Montbard. Le projet présenté concerne un seul côté de la chaussée (côté impair) qui commence du pont de l'Oze jusqu'au croisement de la rue des Acacias. Le conseil municipal évoque la possibilité d'effectuer les deux côtés (pair et impair), charge le maire de contacter M. Valette du conseil départemental pour étudier la possibilité de stationner à cheval sur le trottoir et sur la route (côté pair) afin de ralentir la circulation.

Le conseil municipal décide de réaliser l'opération en deux tranches : côté impair la première année afin de sécuriser le passage des piétons et de prolonger le projet jusqu'à la sortie de Ménétreux – côté pair la deuxième année. Le conseil municipal charge le maire de demander des subventions pour la première tranche, au conseil départemental, les amendes de police et la DETR.

* Le maire présente le projet établi par le cabinet « Fleurot, Morel, Viard » pour la mise aux normes et la mise en sécurité des trottoirs route de Montbard (côté impair) du pont de l'Oze à la sortie du village. Le conseil municipal décide de réaliser l'opération en 2019 si les subventions sont accordées (subventions du conseil départemental au titre du PSV, les amendes de police et la DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de mise aux normes et la mise en sécurité des trottoirs route de Montbard (côté impair) du pont de l'Oze à la sortie du village pour les personnes à mobilité réduite (PMR) pour un montant de 154125 € HT ;

SOLLICITE l'aide du conseil départemental au titre du PSV et des amendes de police ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 ;

CERTIFIE que les travaux portent sur une route départementale ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;

DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Programme de Soutien à la Voirie communale	<input type="checkbox"/> sollicitée	100 000,00	30 %	30 000,00
Amendes de police	<input type="checkbox"/> sollicitée	154 125,00	25 %	5 000,00
Autre : DETR	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	24 995,00	25 %	6 250,00
Autre :	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
Total des aides		154 125,00	%	41 250,00
			26.76 %	41 250,00
Autofinancement du maître d'ouvrage			73.24 % minimum 20%	112 875,00

Point sur les travaux place de la mairie et l'aire de jeux.

Le maire informe l'assemblée que la tablette du mur devant la salle des fêtes est déjà fissurée à plusieurs endroits et qu'il a contacté le maître d'œuvre « Fleurot, Morel Viard » pour qu'il constate et qu'il fasse le nécessaire auprès de l'entreprise RENEVIER. L'entreprise RENEVIER viendra refaire la tablette fin septembre.

Le maire indique qu'il reste le poteau et la ligne EDF à enlever, les garde-corps sont en cours de pose, l'entreprise MAROT viendra le 12 septembre pour faire le point sur l'aménagement des espaces verts qu'il réalisera fin septembre, l'entreprise Fabry doit intervenir aussi en septembre pour l'habillage des pierres de la mairie.

Présentation paiement par TIPI ou par prélèvement.

La commune émet chaque année près de 500 factures concernant la facturation de l'eau potable, l'assainissement, les loyers des logements communaux et les locations de salle des fêtes qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public. Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque, soit en numéraire ou par carte bancaire en se rendant au guichet de la Trésorerie de Venarey-Les Laumes.

Afin d'offrir de nouveaux modes de paiement aux usagers des services de notre commune, il est proposé un mode de paiement automatisé : le paiement par carte bancaire par internet pour les factures l'eau potable, l'assainissement, les loyers des logements communaux et les locations de salle des fêtes.

En effet, la Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. Ce dispositif peut être mis en œuvre soit à partir de notre site internet ou à partir du portail tipi.budget.gouv.fr et intègre dans les deux cas un serveur de télépaiement par carte bancaire.

Il permet pour l'usager de ne plus utiliser de chèques ou de numéraire tout en conservant l'initiative du paiement et pour la commune de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux tout en renforçant son image de modernité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'instaurer le paiement par carte bancaire par Internet (dispositif TIPI) à partir du site tipi.budget.gouv.fr ou à partir du site de la commune, pour les factures d'eau potable, d'assainissement, des loyers des logements communaux et des locations de salle des fêtes;

AUTORISE le maire à signer les documents d'adhésion à ce dispositif ;

DECIDE la prise en charge du coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire et le cas échéant le coût d'adaptation de son portail et/ ou des avis des sommes à payer.

Décision modificative n°1 – budget général

Le maire informe l'assemblée que lors de l'établissement du BP 2018, les dépenses concernant les garde-corps ont été imputés au chapitre 23 au lieu du chapitre 21, il y a donc nécessité de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND la décision modificative suivante :

En dépenses :

2315 « installations matériel en cours » = - 29000€

2158 « autres installations matériel et équipements » = +29000 €

Questions diverses.

- **Travaux d'enfouissement des réseaux électriques** : Le maire informe que la commune a reçu les factures définitives pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, rue des Vignes Blanches, qui sont inférieures au devis soit 89627 € au lieu de 97780 € soit une économie de 8153 €.

- **Travaux** : le maire informe l'assemblée que l'entreprise BEZY va procéder à la réfection des tampons d'eaux usées et des avaloirs route de Montbard fin septembre.

- **Station de refoulement (place BigMat)** : le maire informe que l'entreprise Procelec est intervenue suite à la panne de la pompe n°2 (bobinage endommagé et ensemble hydraulique hors service) et que le montant de l'opération est de 3177 € HT.

- **Surpresseur** : le maire informe que l'entreprise Mabéo est intervenue suite à la panne du surpresseur (défaut d'alimentation électrique de la ligne EDF).

Il précise également qu'il a fait intervenir les pompiers pour la destruction d'un nid de frelons situé dans la toiture du local du surpresseur.

- **Courrier de M. Tamain** : le maire présente le courrier de M. Tamain qui précise qu'il a fait réparer une fuite d'eau découverte lors du relevé de son compteur et demande si la commune peut faire un geste. Le conseil municipal décide l'application du règlement de l'eau.

- **Station d'épuration** : le maire présente le contenu de l'étude sur le diagnostic et schéma directeur des réseaux d'assainissement et du pré-projet de rénovation de la station d'épuration de Venarey-Les Laumes. Le maire indique que le montant prévisionnel de la participation de la commune pour cette étude s'élève à 1871.13 € HT.

- **Demande de M. Nicole Maurice** : le maire informe que M. Nicole Maurice lui a demandé l'autorisation d'installer une stèle du souvenir au monument aux morts, à ses frais, à la mémoire des personnes qui ont trouvé la mort à la guerre d'Algérie. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte à cette demande et dit qu'il prendra en charge, s'il le faut, les frais de pose et de gravure.

- **Gendarmerie** : le maire informe qu'il a reçu l'adjudant-chef, Jean-Marc Raymond qui lui a proposé d'inscrire la commune dans une démarche de participation citoyenne qui consiste à désigner un référent par rue qui signalerait à la gendarmerie tout fait suspect afin d'améliorer le sentiment de sécurité. Le conseil municipal demande que l'adjudant-chef vienne présenter plus en détail ce projet.

- **Logement communal** : Le maire rappelle les difficultés de paiement d'un locataire et fait le point sur les démarches à effectuer. Le conseil municipal débat sur la suite à donner.

- **Prêt du crédit mutuel** : le maire informe que la commune a reçu le prêt et que la 1^{ère} échéance sera prélevée en septembre.

- **Installations des compteurs Gazpar** : le maire informe qu'il a reçu un courrier de GRDF lui a indiqué que les agents GRDF vont procéder aux changements de compteur existant gaz naturel par le nouveau compteur Gazpar, à partir de fin août.

- **Course cycliste** : le maire rappelle que la course cycliste « La Cyclo Sportive Les Monts de l'Auxois », souvenir d'Arnaud De Vecchi passera dans la commune le dimanche 9 septembre entre 10h40 et 12h30. Deux signaleurs, Gérard Duret et Patrick Hubert tiendront le carrefour RD905/rue de l'Etang.

- **Bilan Tour de Côte-d'Or** : le maire fait le bilan du tour de Côte-d'Or 2018 et précise que 1724 € reste à charge de la commune.

- **14 juillet** : Bernadette Hubert fait le bilan du 14 juillet et précise qu'il y a eu 167 participants.

Le maire rappelle que le repas des aînés aura lieu 28 octobre. Pour la commémoration du 11 novembre, la commune organisera une exposition sur la guerre 14/18, du samedi 3 novembre au dimanche 11 novembre, à la salle Louis Buffy. Le maire informe que le marché de Noël aura lieu le samedi 24 novembre.

Fin de séance à 23H30